



La lettre de la LOUVETERIE

JUIN 2013

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

TEMOIGNAGE d'une LONGUE HISTOIRE À tous les Lieutenants de Louveterie de France

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France ont le plaisir et l'honneur de vous adresser une plaquette commémorative qui en cette année anniversaire rappellera d'une part la longue histoire de la Louveterie mais d'autre part inscrira l'institution dans son cadre légal actuel et sa modernité incontestable. **1200 ans d'histoire** émaillée certes de quelques périodes fastes et prestigieuses mais surtout au cours des siècles, d'années difficiles au service d'une population rurale si souvent confrontée à la famine, à la guerre, au froid et à la prédation des animaux sauvages.

Ce petit ouvrage rappellera à chacun les fonctions, droits et devoirs du Lieutenant de Louveterie au service de l'Etat, tenu par engagement à s'adapter aux nouvelles contraintes et missions qui lui sont aujourd'hui confiées.

J'exprime toute ma gratitude à Madame Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie qui a accepté de préfacer l'opuscule : c'est avec son administration que chaque jour, nous essayons le mieux possible de répondre à des demandes de plus en plus pressantes...en gardant notre statut séculaire d'agent bénévole de l'Etat. Qu'elle soit assurée de notre profond respect et de notre dévouement.

Un immense merci à celles et ceux qui ont pris en charge la rédaction des chapitres historiques ou réglementaires très spécialisés afin de vous proposer une information précise et complète même si il resterait tant de choses à dire sur le travail quotidien que chacun d'entre vous effectuez avec compétence, jour et nuit, sans tapage, dans chacune des communes de France.

Notre beau projet n'aurait pu être mené à bien sans l'aide morale et matérielle de la Fondation François Sommer. J'adresse mes plus sincères remerciements à son Président Philippe Dulac qui nous a généreusement tendu la main, nous a encouragés et aidés à réaliser ce document témoignage.



Il y a aussi toutes celles et tous ceux qui discrètement, souvent dans l'ombre, ont œuvré et oeuvrent à travers tout le pays à la mise en place de manifestations commémoratives dont notre assemblée générale à Chambord le 22 juin prochain sera un moment particulièrement intense. Nous y serons nombreux.

Ces moments de fête ne nous font pas oublier que nous avons de nombreux dossiers qui nous attendent et que plus que jamais, j'ai besoin de votre soutien et surtout de votre cohésion. Je sais que je peux compter sur vous.

Le Président, **Bernard Collin**

Louveterie de France



813 - 2013
1200^{ème} anniversaire

Les femmes Lieutenant de Louveterie : Une pionnière : Mme Francine Soudée

Aujourd'hui 23 femmes dont une honoraire, sont Lieutenants de Louveterie, soit un peu plus de 1% des effectifs. Certes ce n'est pas beaucoup, mais néanmoins leur présence augure d'une volonté d'ouverture et d'égalité.

La plus célèbre de nos femmes Lieutenants de Louveterie est sans conteste la Duchesse d'Uzès. Tous les Louveteriers et tous les Veneurs connaissent cette femme remarquable. Une de ses élèves, madame Soudée, née Guerlain, l'est tout autant.



Elles étaient d'ailleurs amies, les Guerlain habitant en Forêt de Rambouillet, la jeune Francine pouvait ainsi suivre le Rallye Bonnelles dont la Duchesse était Maître d'équipage. Dans ces années d'avant la Seconde Guerre mondiale les femmes avaient encore souvent un rôle secondaire dans la société. La Duchesse, elle, ne l'entendait pas de cette oreille ! Elle autorisa même son amie Francine à «porter le couteau», chose tout à fait hors norme pour une femme à cette époque. C'est ainsi que la jeune femme prit goût à la chasse et aux chiens courant.

15 ans après le décès de la Duchesse d'Uzès, Francine, devenue Madame Soudée, prit le relais en Louveterie : c'est en 1961 que le Préfet du Loir-et-Cher la nomma, au grand étonnement de pas mal de gens !

Elle était grande, blonde et élégante, elle jouait du clavecin, pas vraiment l'image que l'on se fait du Lieutenant de Louveterie ! Mais à côté de cela, tout le reste autour d'elle attestait de sa passion pour la chasse et la vie à la campagne.

Sa véritable passion sera pour les Fox : sur ses murs, des gravures de ces chiens anglais, sur ses coussins, ses fox qui se prélassaient. Elle disait : «Je n'ai pas acquis des chiens pour chasser». Cette passion lui venait de son grand-père Guerlain qui élevait des Fox à poil dur. Dans une portée de ces chiens de grande origine naquit une petite chienne qui, elle, était à poil lisse. Horreur du grand-père, qui voulait la supprimer. Sa

jeune petite-fille obtint qu'il lui donnât la petite chienne, c'était avant la Grande Guerre... L'enfant ne voyait dans ce chiot qu'un compagnon de jeu. En fait, «Spad» fut à l'origine de toute une vocation.

Ce fut en effet le départ d'une passion pour ces Fox à poil lisse qui, à l'époque avaient presque complètement disparu. Avec acharnement, Mme Soudée ressuscitera la race en France. Il fallait, pour cela, prouver les qualités de ses chiens, aussi Mme Soudée se lança-t-elle dans les épreuves de déterrage, spécialité de cette race. Elle aima particulièrement ce mode de chasse, bien qu'elle fut aussi veneur et un très bon fusil. Il lui fallut beaucoup de diplomatie et de patience pour faire accepter le déterrage comme chasse à part entière, alors qu'à l'époque, un bidon de chloropicrine faisait l'affaire ! Les déterreurs lui doivent beaucoup. Elle créa «l'Association des Déterreurs» en 1956, qui comptait alors 20 membres ! Aujourd'hui son œuvre continue, grâce à son petit-fils, Frédéric Herbert, mais l'Association compte aujourd'hui 22 000 membres et 1800 équipages. Joli succès !

C'est cette personnalité d'exception qui la fait remarquer par le Préfet du Loir-et-Cher, et la fait nommer Lieutenant de Louveterie... M. de Pontbriand, Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie de l'époque disait : «Il n'y a plus de loups. La Louveterie doit donc s'écarter de son objectif initial. Qu'elle s'oriente vers la destruction d'autres fauves : renards, blaireaux et sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts. Et pour accélérer cette reconversion, que l'on fasse louveteriers des chasseurs spécialisés dans l'attaque de ces fauves». Mme Soudée était spécialiste de la destruction des renards, elle fut nommée Lieutenant de Louveterie.

Elle résidait le plus souvent, dans la propriété de son mari, à La Boue, dans le Loir-et-Cher en alternance avec Paris et l'Oise. Mais c'est en Sologne qu'elle se sentait le mieux. Elle disait d'ailleurs : «Je suis plus heureuse à creuser des terriers en salopette qu'à revêtir une robe de soirée». Néanmoins elle accepta avec plaisir de porter le gilet de Louveterier.

Par cette personnalité hors norme, surtout pour son époque, Francine Soudée a marqué la chasse de son empreinte. J'ai été nommée Lieutenant de Louveterie dans

«sa» circonscription et j'en suis très honorée, en essayant, comme elle, de porter bien haut nos valeurs.

Chantal Langlais

Présidente du Groupement des Lieutenants de Louveterie du Loir-et-Cher

Les femmes Lieutenant de Louveterie aujourd'hui

- M^{lle} JOURDAIN Corinne**
03410 TARGET - Allier (Auvergne)
- M^{me} MARTY Evelyn**
09110 ASCOU - Ariège (Midi-Pyrénées)
- M^{me} PORTEFAIX Marguerite**
09160 MAUVEZIN DE PRAT - Ariège (Midi-Pyrénées)
- M^{me} ROLET Colette**
09250 LORDAT - Ariège (Midi-Pyrénées)
- M^{me} BARTRINA Catherine** Vice-Présidente
11140 LE BOUSQUET - Aude (Languedoc-Roussillon)
- M^{me} CUSSAC Sylvie**
15100 SAINT GEORGES - Cantal (Auvergne)
- M^{me} MONOT Brigitte** Présidente
18330 NANCAY - Cher (Centre)
- M^{lle} SIMONNET Marie-Chantal**
23170 CHAMBON/VOUEIZE - Creuse (Limousin)
- M^{me} DUC Brigitte**
26510 LEMPS - Drôme (Rhône-Alpes)
- M^{me} SAIGNE Marcelle**
33190 LOUBENS - Gironde (Aquitaine)
- M^{me} MELIN Marie-France**
33210 PUJOLS/CIRON - Gironde (Aquitaine)
- M^{me} LANGLAIS Chantal** Présidente
41250 BRACIEUX - Loir et Cher (Centre)
- M^{me} BESSAT Claude** Honoraire
42120 PERREUX - Loire (Rhône-Alpes)
- M^{me} CHAMBON Renée**
43450 ESPALEM - Loire (Haute) (Auvergne)
- M^{me} DERAÏL Marie-Joséphine**
43800 SAINT-VINCENT - Loire (Haute) (Auvergne)
- M^{me} DE JESSE Emmanuelle** Présidente
45290 OUSOY-en-GATINAIS - Loiret (Centre)
- M^{lle} GUITAULT Anne-Laure**
49140 MARCE - Maine et Loire (Pays de la Loire)
- M^{me} BONIFACE Marcelle**
59554 NEUVILLE-St-REMY - Nord (Nord-Pas-de-Calais)
- M^{me} CAMILLO Patricia**
65230 GUIZERIX - Pyrénées (Hautes) (Midi-Pyrénées)
- M^{me} TIHAY Renée** Trésorière
66400 CALMEILLES - Pyrénées Orientales (Languedoc-Roussillon)
- M^{me} GOETSCHY-KUNEMANN Catherine**
68620 BITSCHWILLER-les-THANN - Rhin (Haut) (Alsace)
- M^{me} BARBIER Monique** Présidente
70180 DELAIN - Saône (Haute) (Franche-Comté)
- M^{me} CHAMOULAUD Sylvie**
87600 CHERONNAC - Vienne (Haute) (Limousin)

Le Cloître Saint-Thégonnec



1200^e anniversaire de la Louveterie

Samedi 6 Juillet 2013

Nombreuses animations cynégétiques et culturelles.



Peinture réalisée par François Le Moigne, Président du Finistère.

Samedi 6 juillet 2013

À partir de 10 h

Le Cloître Saint-Thégonnec (10 km au sud de Morlaix)

Nombreuses animations cynégétiques et culturelles

Messe de St Hubert à 10 h
Trompes de chasse des Echos de Kéroual
Équipages de Grande Vénérie
Présentation de Meutes
Exposition et concours de peinture
e-mail : louveterie29@orange.fr
Exposition et concours de photos
e-mail : 1200eanniversairelouveterie@gmail.com
Concours de trompes de chasse
e-mail : chrenaud29@gmail.com - site : www.trompesdebretagne.com/
Repas sur place à 12 h 30
Conférence sur le Loup
Jeu pour les enfants
Championnat du Monde du Cri du Loup à 17 h...
Organisé par :
Les Lieutenants de Louveterie de Bretagne
Le Musée du Loup
La Municipalité
L'Amicale des chasseurs du Cloître Saint-Thégonnec

Restauration sur réservation :
Jean Yves PERON, Tal ar Hoat - 29410 Le Cloître Saint-Thégonnec
E-mail : peronjean-yves@wibox.fr

Autres renseignements :
Mairie, Musée du loup (www.museeduloup.fr)
musee.du.loup@wanadoo.fr
E-mail : 1200eanniversairelouveterie@gmail.com

Parc naturel régional d'Armorique
15 place aux faïnes - B.P. 27 - 29100 Le Faou
tel. 02 98 81 90 08
contact@pnr-armorique.fr
Agencière © André Le Moigne

Le samedi 6 juillet la Louveterie Bretonne fêtera ses 1200 ans d'histoire au Cloître Saint Thégonnec, petite commune du parc d'Armorique où fut versée la dernière prime pour la destruction du loup en Bretagne. De nombreuses manifestations émailleront cette journée avec messe de St Hubert, concours de trompes, présentations de meutes de Louveterie et de Vénérie ainsi que le premier championnat du monde de cri du loup. Des conférences sur l'histoire du loup dans cette région et sur sa situation actuelle en France sont aussi prévues ainsi que des manifestations pour les enfants.

Il y a également un concours de photos et de peinture sur la Louveterie ouvert à tous, règlement à : 1200eanniversairelouveterie@gmail.com

En collaboration avec le musée du Loup de cette commune qui a fait de la Louveterie son thème principal pour 2013.

COMMEMORATION des 1200 ans de la Louveterie dans le Pas-de-Calais

Château de Cocove - le 25 mai 2013
en présence de Mr. le Préfet Denis Robin

A l'occasion des 1200 ans de la Louveterie la XX^{ème} Région (Nord - Pas-de-Calais) a décidé de rendre un hommage particulier à Monsieur Henri du Blaisel d'Enguin, Président fondateur de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie, ainsi qu'à Madame la Baronne de DREACK qui, à la fin du XVIII^{ème} siècle, a tué pas moins de 800 loups dans les bois et forêts du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette manifestation qui s'est déroulée le samedi 25 Mai 2013, était placée sous la Présidence d'Honneur de Monsieur Denis ROBIN, Préfet du Pas-de-Calais et sous l'autorité de Monsieur André BUTEL, Président de la XX^{ème} Région de la Louveterie.

Une conférence sur la Baronne de DREACK fut donnée par Mme Marie-Claude PETTE-DEBRIL, historienne.

Après avoir assisté à la messe, qui fut célébrée par Monsieur l'Abbé Denis LARZET en l'église de RECQUES SUR HEM, de nombreuses personnalités civiles et militaires, dont Monsieur Bernard COLLIN, Président National de la Louveterie, se sont associés aux Lieutenants de Louveterie venus de toute la région pour un dépôt de gerbe solennel au cimetière dudit lieu.

Pour clôturer cette journée mémorable, les invités se sont réunis autour d'un buffet au château de Cocove où le Rallye des trompes d'Artois dont la prestation a été appréciée tout au long de l'après-midi a sonné une dernière fois « La Dame aux loups » en l'honneur de la Baronne de DREACK.

Régis COLLIEZ

Lieutenant de Louveterie du Pas-de-Calais



Dépôt de gerbes et hommage à la Baronne de Dreck à Recques/Hem (62).



Remise de médaille commémorative des 1200 ans de la Louveterie à Mr. Denis Robin, Préfet du Pas-de-Calais, par le Président National Bernard Collin.



André Butel, Président de la XX^{ème} Région Nord - Pas-de-Calais.

1 - LA LOUVETERIE MILLENAIRE

Créée par un capitulaire de Charlemagne en 813 pour organiser la destruction des loups, la Louveterie est devenue au fil des siècles une institution nécessaire au maintien de l'équilibre des espèces animales sauvages ; elle contribue désormais à la conservation du patrimoine naturel et demeure au cœur des enjeux de la société moderne. La Louveterie a servi la Royauté et l'Empire ; toujours efficace et discrète, elle est désormais au service de la République.

2 - LA LOUVETERIE, UNE INSTITUTION MODERNE

La Louveterie : une force d'action et de proposition au service de la faune sauvage. La régulation des espèces sauvages, le maintien d'une vie animale compatible avec les activités agricoles et sylvicoles, avec les activités humaines en général, le maintien d'un bon état sanitaire de la faune sauvage, réclament une analyse pragmatique dictée par l'impartialité et l'objectivité. En matière de gestion de la faune sauvage, les compétences du Lieutenant de Louveterie vont au-delà des seules espèces classées nuisibles.

1200 ans après, la Louveterie est toujours associée au loup, même si 21^{ème} siècle oblige, le contexte a bien changé. Depuis le décret du 26 mai 2009 modifiant l'article R.427-1 du code de l'environnement, les Lieutenants de Louveterie participent aux opérations ponctuelles de prélèvement des loups sous l'autorité du Préfet. La Louveterie collabore aux travaux du Groupe national Loup qui aujourd'hui est face à un enjeu national sensible à des volets économiques, sociaux, écologiques, patrimoniaux et culturels éminemment complexes.

3 - LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE sont au service de l'Etat

Le cadre légal de la Louveterie est actuellement fixé par la loi du 23 février 2005 et le décret du 2 août 2005 dont les dispositions sont codifiées dans le Code de l'Environnement. Elle est dans les attributions du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

L'article R427-1 du Code de l'Environnement stipule : « Des officiers sont institués pour le service de la Louveterie, sous le titre de Lieutenants de Louveterie, en vue d'assurer, sous le contrôle de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, l'exécution des destructions collectives ordonnées par le Préfet en application des articles L427-6 et L427-7, ainsi que les missions pouvant leur être confiées par l'autorité préfectorale pour la destruction des animaux nuisibles et la répression du braconnage... Pour le loup, les Lieutenants de Louveterie concourent, sous l'autorité préfectorale, à des opérations ponctuelles qu'elle a ordonnées aux fins prévues aux a, b et c du 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement et dans le cadre fixé conjointement par le ministre chargé de la protection de la nature et le ministre chargé de l'agriculture, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Ils sont les conseillers techniques de l'administra-

tion en matière de destruction des animaux nuisibles. Leurs fonctions sont bénévoles. »

L'article R427-2 du Code de l'Environnement précise que « ...le Préfet fixe en fonction de la superficie, du boisement et du relief du département, le nombre de Lieutenants de Louveterie et nomme ces derniers pour une durée de cinq ans... Il leur délivre une commission qui détermine le territoire sur lequel ils exercent leurs attributions »

Agents de l'Etat, nommés par le Préfet, assermentés, les Lieutenants de Louveterie sont des auxiliaires bénévoles de l'administration avec mission de service public : ils ne dépendent dans leurs opérations que de la décision et de l'autorité de l'Etat. La qualité de collaborateurs du service public permet aux Lieutenants de Louveterie de bénéficier d'un certain nombre de droits octroyés aux fonctionnaires.

Ainsi, notamment, lorsqu'un Lieutenant de Louveterie cause un dommage à un tiers dans l'exercice de sa mission, la responsabilité de l'administration peut être engagée en vue d'indemniser la victime, sauf s'il a commis une faute personnelle. Il bénéficie sur demande expresse de sa part à l'autorité administrative de la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires. Cette protection est un droit.

Officier institué pour le service de la Louveterie, le Lieutenant de Louveterie est assermenté. Il est légalement nommé pour 5 ans ; le Commissionnement d'un Lieutenant de Louveterie est toujours limité dans le temps : même après des dizaines d'années de bons et loyaux services au bénéfice de l'Etat, il demeure à jamais en « Contrat à Durée Déterminée ». A notre époque, quel paradoxe.

4 - LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE, sont agents de l'Etat et bénévoles

Les Lieutenants de Louveterie sont des bénévoles : des millions de km parcourus, d'interminables heures d'affut, des milliers de sorties de nuit... Ils assurent de plus en plus de missions : régulation des espèces nuisibles, missions de conseil auprès de l'Etat, de l'administration, maintien de la biodiversité, interventions dans les programmes épidémiologiques, dans les plans de prévention de péril animalier sur les aéroports, les autoroutes, le réseau ferroviaire,...

L'Etat a pris conscience de la charge représentée ; les coûts engendrés sont désormais pris en compte dans un cadre déterminé, pour des missions précises : régulation des grands cormorans, du loup, opérations de contrôle des blaireaux dans le programme SYLVATUB (programme national de contrôle de la tuberculose au sein de la faune sauvage).

5 - LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE SONT DES HOMMES ET DES FEMMES DE TERRAIN

Par définition, ils connaissent leur territoire de compétence et sont en contact

priviliégié avec la population, le monde rural, les élus locaux et les représentants des administrations.

Le Lieutenant de Louveterie est le conseiller technique de l'Administration en matière de préservation de la vie animale sauvage, de gestion durable des espèces compatibles avec les intérêts agro-sylvocynégétiques. Il possède les compétences cynégétiques indispensables, notamment la connaissance de la biologie animale, de la législation et réglementation de l'exercice de la chasse, des règles de sécurité. Le Lieutenant de Louveterie est présent à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), dans les commissions de plan de chasse et de dégâts de gibier. Il participe avec les agriculteurs et les forestiers à l'élaboration des Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH), au comité de suivi des Schémas départementaux de gestion cynégétique.

Le Lieutenant de Louveterie, nommé par le Préfet, est un médiateur indépendant et objectif, disponible, apte à concilier les intérêts respectifs des activités humaines qu'elles soient professionnelles ou de loisirs, et ceux de la faune sauvage et de leurs milieux. Il peut intervenir dans les réserves, les aéroports, sur les réseaux ferrés, sur les autoroutes, ... bref, partout. Il représente un moyen direct d'action, souple, efficace et rapide au service des Préfets, des Maires et des Citoyens.

6 - LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE, FEMMES ET HOMMES SONT ORGANISES : ILS SONT REUNIS DEPUIS 1921 AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

En 1920, Mr Henri du Blaisel d'Enquin, Lieutenant de Louveterie dans le Pas-de-Calais émit la judicieuse idée de regrouper les Lieutenants de Louveterie pour les structurer en un Corps national.

L'assemblée constitutive de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France eût lieu le 18 juin 1921 ; elle fut reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} mai 1926.

Elle réunit aujourd'hui tous les Lieutenants de Louveterie de France et est consultée pour avis par les autorités responsables de la chasse et de la régulation de la faune sauvage. Elle est représentée dans les départements par les groupements ou associations départementales et dans les 22 régions administratives qui ont chacune un représentant au conseil d'administration de l'Association nationale.

Elle compte 1541 membres actifs dont 22 femmes, 91 honoraires et anciens.

7 - LE LIEUTENANT DE LOUVETERIE EST TENU A LA NEUTRALITE ET A LA DISCRETION

Le Lieutenant de Louveterie, est par son engagement celle ou celui qui doit rester au-dessus de la mêlée. Sa mission de service public exige de sa part objectivité, mesure et autonomie.

La régulation des espèces sauvages, le maintien d'une vie animale compatible

avec les activités agricoles et sylvicoles, avec les activités humaines en général réclament une analyse pragmatique dictée par l'impartialité et l'objectivité.

L'article R427-3 du Code de l'Environnement précise : « Ne peuvent être nommés Lieutenants de Louveterie que des personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique par un certificat médical daté de moins de deux mois et de leur compétence cynégétique, résidant dans le département où elles sont amenées à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe... »

Le Lieutenant de Louveterie doit assumer consciencieusement, avec impartialité et objectivité, son rôle de conseiller cynégétique de l'administration, favoriser les liens entre les chasseurs et le monde rural pour concilier les intérêts réciproques et entretenir avec eux les meilleures relations, ne tirer aucun profit ou avantage de sa fonction de Lieutenant de Louveterie et ne pratiquer aucune activité lucrative ayant un rapport avec la chasse. A ce titre, le Lieutenant de Louveterie avant de prendre ses fonctions signe une charte dans laquelle il s'engage à respecter ces valeurs incontournables.

8 - LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE CONSTITUENT UN RESEAU NATIONAL STRUCTURE

Ils sont de par leur statut présents dans chaque village et ville de France et contribuent largement à une collecte indispensable des données locales permettant d'alimenter les réseaux nationaux de surveillance sanitaire de la faune sauvage, réseau SAGIR, ou plus récemment le réseau SYLVATUB de contrôle de la tuberculose au sein de la faune sauvage, ongulés et blaireaux.

9 - LA LOUVETERIE EST AUJOURD'HUI UN TEMOIGNAGE VIVANT DE LA LONGUE TRADITION CYNETIQUE FRANCAISE

Le Lieutenant de Louveterie entretient des chiens courants ou de déterrage. Associée pendant des siècles à la vénerie, la Louveterie a gardé des liens étroits avec ce mode de chasse et ses codes ancestraux et de nombreux Lieutenants de Louveterie sont encore à ce jour Maîtres d'équipage de grande ou petite vénerie. Chasse au chien courant, chasse à l'approche, chasse à l'affut, déterrage, recherche du gibier blessé sont aujourd'hui des modes de chasses séculaires respectueux de l'éthique cynégétique qu'ils pratiquent et cultivent. Parmi les trois tenues officielles des Lieutenants de Louveterie, figure encore aujourd'hui une tenue de vénerie et la fanfare des louvetiers dont les sonneurs les honorent parfois restent le plus beau remerciement qu'ils peuvent recevoir.

10 - A NOTRE CONNAISSANCE ET A CE JOUR, IL N'EXISTE PAS DE RAISON GRAVE, RELLE ET SERIEUSE DE NE PAS GARDER LA LOUVETERIE DE FRANCE.

.....Même si l'erreur reste humaine et si la perfection n'est pas de ce monde.

R.C.